

RELATIONS AVEC LES MAIRIES

Expériences des groupes des XV^e et XVI^e arrondissements

Ce qui suit est relatif, les partages d'expérience montrent des différences significatives selon les mairies.

Affichage et rencontre avec l'adjoint au maire du XVI^e arrondissement

A chaque retour de réunion Transmitelo, on passe devant un panneau d'affichage sur la clôture de la mairie en se disant : « *Ce serait bien qu'une affiche AA y soit !* »

Il y a trois semaines, c'est décidé, nous voici à l'accueil :

- *Bonjour Mesdames, nous désirons présenter et afficher l'association des Alcooliques Anonymes dont nous sommes membres. Deux réunions se tiennent chaque semaine à deux pas d'ici.*

- *Voici les références de la secrétaire de l'adjoint au maire qui s'occupe de ce genre de demandes.*

Appel du numéro, répondeur, mail... 8 jours passent, puis réponse :

«*Nous vous proposons le lundi 5 mars 12h20 avec Monsieur l'Adjoint au maire* ».

Nous prévenons l'autre groupe de l'arrondissement, le groupe Pompe.

Le jour J, nous étions trois amis : Clara pour Transmitelo, Jean-Pierre pour Pompe et moi.

Très bon accueil

Jean-Pierre présente AA puis le groupe Pompe et Clara présente Transmitelo.

Remise de documents avec cartes de visites en précisant la permanence téléphonique. (Les AA sont-ils pour vous - Petit guide pratique - AA un partenaire pour la profession médicale. Présentation des deux affiches, AA et celle propre à Transmitelo.)

Demandes d'affichage et d'inscription à la journée des associations de la rentrée de septembre.

Réponses :

- **Oui pour l'affichage de 16 affiches format A3 de chaque groupe dans l'arrondissement !**
- **Oui pour le Forum - Demande d'un encart pour parution dans le journal du XVI^e.**

Isabelle Sarda, attachée du maire-adjoint des Affaires sociales / associatives, Emmanuel Messas, a été très motrice, et l'adjoint au maire s'est montré attentif et participant. Elle nous indique la possibilité d'affichage lumineux, non géré par eux, et d'information à la Maison des Associations, qui relève de la Mairie de Paris.

A la proposition de Jean-Pierre d'une info auprès du personnel de la mairie, il n'y a pas vraiment de réaction... sauf l'évocation d'une personne qui aurait des problèmes avec l'alcool.

Fin de l'entretien (10/15 mn) avec la remise de « 50 ans d'espoir et d'action » complété du sondage 2015.

Jean-Pierre et Clara assurent la suite.

Bonne journée

Bernard – Groupe Transmitelo

Février 2018

Forum des Associations de la mairie du XV^e arrondissement

Il se tient début/mi-septembre.

Le stand AA ne connaît pas un énorme succès par le nombre d'arrêts, mais beaucoup de personnes voient notre affiche. De plus AA est inscrit dans les documents de la mairie, **les élus nous voient lors de leur passage** ou encore **nous invitent à une prise de parole**, comme ce fut le cas lors d'un forum sur les méfaits de l'alcool.

Cela permet aussi **d'être dans le circuit**, avec une possibilité de faire les démarches pour l'affichage, l'inscription dans la revue communale, l'envoi des vœux, etc.

Autre point positif, **les autres associations nous voient** et nous pouvons leur rendre visite (celles appropriées) pour nous présenter et déposer de la documentation.

Pour les réticences liées à l'anonymat dans le voisinage, les ami(e)s du XIII^e peuvent faire le XV^e et inversement.

Les services de la mairie demandent une représentation de l'association domiciliée dans l'arrondissement (groupe par exemple) et un référent(e). Problème éventuel d'anonymat avec l'envoi de courrier adressé au domicile du référent, mais cela est moins conséquent maintenant car les correspondances et avis du forum se font par mail.

Pour l'affichage, il faut passer par la maison des associations ou la maison communautaire (appellation variable selon les mairies d'arrondissement).

La maison des associations demande une adhésion et une cotisation à sa structure.

La maison communautaire avait apparemment un secteur « libre », avec sur la clôture un panneau d'affichage « libre ».

Pour la première, l'amie avait réussi malgré tout l'affichage. Il a été supprimé au changement de la présidence.

Pour la deuxième, l'affichage n'est resté que peu de temps. Il faudrait recommencer l'approche.

Les contacts privilégiés en mairie sont : le maire-adjoint, le(la) directeur(trice) des services médicaux, sociaux ou associatifs, le président de la maison des associations ou le responsable des maisons communautaires.

Un argument non négligeable est que nous ne demandons aucune subvention ou aide pécuniaire !

Bernard – Groupe Transmitelo / Pompidou
Février 2018